

Bonjour,

je souhaite exprimer ma contribution à l'enquête publique et apporter quelques éléments de compréhension à ma position.

Je suis propriétaire d'une charmante maison de type Gâtinaise, à l'entrée du bourg, avec vue plongeante depuis mes fenêtres sur les champs et bois. L'implantation de ce projet en l'état m'offrirait une vue direct sur une zone industrielle et une réduction drastique des perspectives de vues éloignées !

Loin d'être campé sur des positions conservatrices, je suis favorable aux développements des énergies renouvelables et souhaite, comme de nombreux habitants, être acteur dans ce sens. Je refuse cependant d'être mis devant le fait accompli, et que des intérêts privés fassent fût des intérêts collectifs.

L'article 7 de la Charte de l'Environnement, charte inscrite dans la loi, stipule :

*"Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques **et de participer à l'élaboration** des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement."*

En effet, ce projet relève d'un privé mais impact l'environnement d'une commune entière. Plusieurs points me font dire "NON" à l'implantation de ce projet en l'état :

1. Pas de concertation des habitants,
2. Communication sur le projet réduite à son strict minimum et très tardive
3. La proximité du projet avec les habitations,
4. Les différents risques et impacts sur l'environnement, la santé,
5. Dévaluation foncière des habitations,
6. La perte du paysage bucolique du village,
7. Sentiment d'enfermement à l'arrivée dans le village par la RD38
8. La pression foncière exercée sur les terres agricoles,
9. L'engrillagement
10. Le caractère "expérimental" de ce type de projet sur une surface aussi grande,
11. L'alibi de "l'agrivoltaïsme", en oubliant le manque de réversibilité de ce modèle agricole
12. L'étude préalable agricole douteuse
- 13....

De plus, une des recommandations 1ère du ministère de l'écologie est de favoriser les zones déjà artificialisées et/ou dégradées.

Une autre des priorités dans l'élaboration de ce type de projet est de travailler des mesures d'évitement.

Pourquoi ne pas avoir engagé de concertations avec les autres propriétaires fonciers de parcelles proches de la RN2060, zone déjà artificialisée et plus éloignée du village ?

Pourquoi ne pas avoir construit un projet collectif avec les autres agriculteurs de la commune ?

Pourquoi, depuis 5 ans, ne pas avoir cherché à fabriquer des abris de fortune pour protéger les animaux ?

Pourquoi ne pas avoir voulu informer les habitants avant que le projet ne soit ficelé ?

Pourquoi ne pas avoir pris en considération les remarques des habitants émises lors des "audiences" de Juin 22 ?

A titre personnel, je pense que de nombreuses autres possibilités et lieux sont envisageable pour développer les énergies renouvelables, et bien avant de les installer sur des champs cultivés, qui plus est quand ils ont un potentiel agricole élevé !

Gaël MOLLION